



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200608-2020_105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2020
Affichage : 17/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020
Délibération N° 2020/105
Travaux de rénovation des locaux de la Direction de la Culture, rue Forcioli Conti: coût de l'opération et plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le service de la Culture et du Patrimoine de la Ville d'Ajaccio possède plusieurs bureaux dans la rue Forcioli Conti, dans un immeuble adossé à l'école du même nom et à l'église Saint Erasme.

Le bâtiment en lui-même est ancien et sa situation particulière avec notamment l'ancienne crypte de l'église en terme de sous-bassement entraîne des remontées importantes d'humidité qui dégradent fortement le bas des murs. Des travaux sont donc nécessaires afin d'assainir les locaux et par la-même l'ambiance de travail pour les employés du service. Dans le même temps, la Direction de la Culture a émis le souhait de créer deux nouveaux bureaux dans l'actuelle salle d'accueil, afin de faire face à une augmentation de son effectif.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises s'illustrent budgétairement comme suit :

- Travaux de doublage, inclus création de bureaux : **12.884 euros HT**
- Travaux de peinture : **2.967 euros HT**
- Travaux divers de plomberie et de chauffage : **1.742 euros HT**
- Travaux divers : électricité courants forts / courants faibles : **5.789 euros HT**

Soit un montant total de : **23.382 euros HT (vingt trois mille trois cent quatre vingt deux euros hors taxes).**

❖ Proposition de plan de financement au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	9 352.80 €	40%
Ville d'Ajaccio	14 029.20 €	60%
TOTAL OPERATION	23.382€	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réhabilitation des locaux de la Direction de la Culture rue Forcioli Conti pour un montant de 23 382€ HT ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	9 352.80 €	40%
Ville d'Ajaccio	14 029.20 €	60%
TOTAL OPERATION	23.382€	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

les travaux de réhabilitation des locaux de la Direction de la Culture rue Forcioli Conti pour un montant de 23 382€ HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	9 352.80 €	40%
Ville d'Ajaccio	14 029.20 €	60%
TOTAL OPERATION	23.382€	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

